

FONCTIONS SYNTAXIQUES, SIGNIFICATION ET INFORMATION

Touratier Christian

Université de Provence

Abstract: It is at the level of the logical and more particularly informative organization that it seems possible to say how syntactic functions make their contribution to meaning. In this paper we shall examine the main functions that make up utterance: subject, which means nothing else than what is concerned by the semantic quality that the predicate expresses; left-dislocated constituent, which is an informative support or topic; predicate, which is an informative contribution or comment; possible adverbial phrases, that specify and enrich the intension of the semantic quality that verb and his complements express; right-dislocated constituent, which is an afterthought contribution.

Keywords: Subject, Predicate, Complement of verb, Adverbial phrase, Left-dislocation, Right-dislocation, Topic, Comment.

Lors de la correction d'une version latine ou allemande, il arrive assez souvent que le professeur dise à ses élèves qu'ils n'ont pas compris le sens d'une phrase donnée parce qu'ils n'ont pas su en faire l'analyse grammaticale, c'est-à-dire en trouver l'organisation syntaxique. On peut donc dire d'une façon générale que la syntaxe influe manifestement sur la signification de l'énoncé; mais il semble difficile de dire très précisément comment.

1. FONCTIONS SYNTAXIQUES ET RELATIONS SÉMANTIQUES.

Si l'on cherche à établir un rapport entre les fonctions syntaxiques et des relations sémantiques particulières, il faut avouer que cela ne donne aucun résultat vraiment satisfaisant. L'exemple du sujet est de ce point de vue assez significatif. La tradition a cru pouvoir admettre entre le sujet et le verbe dont il est sujet une relation "sémantique d'agent agissant à action accomplie par cet agent", comme le rappellent par exemple Christian Baylon et Xavier Mignot (1996, 137). Mais il est facile de montrer que cela n'est vrai que pour une classe sémantique particulière de verbe, à savoir les verbes qui expriment une action, comme

Pierre marche, court, saute, travaille, chante, etc.

et que cette relation sémantique change en fonction du sémantisme du verbe auquel se rapporte le sujet. Charles Fillmore a même établi, dans un article célèbre, que la fonction de sujet pouvait pour un même verbe correspondre à ce qu'il a appelé des cas profonds fort différents, qui sont en réalité des relations sémantiques différentes. De fait si le sujet *John* est un agent dans

John opened the door «John ouvrit la porte»

le sujet *the key* est, lui, un instrument dans

The key opened the door «La clé ouvrit la porte»

et le sujet *the door*, l'objet affecté par l'action dans

The door opened «La porte s'est ouverte».

Une autre solution a été de considérer, ainsi que le faisait Grevisse à la suite de la tradition qui fonde l'appellation même de sujet, que

"le sujet est le terme considéré comme le point de départ de l'énoncé; il désigne l'être ou l'objet dont on dit quelque chose en se servant d'un verbe: L'ÉLÈVE écrit . DIEU existe . L'HOMME est mortel " (Grevisse, 1959, 131)

Mais il faut reconnaître que si le sujet peut dans un certain nombre de cas être le topique de l'énoncé, cela n'est pas vrai dans tous les cas. Cela est faux notamment quand un constituant est extraposé comme dans

Ce garçon, mon frère le connaît bien.

où le locuteur parle de *ce garçon*, alors que le sujet est le SN *mon frère* .

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que le manuel de Christian Baylon et Xavier Mignot réponde à la question "Les fonctions syntaxiques ont-elles du sens?" (Baylon et Fabre, 1995, 136) en des termes à la fois vagues et quelque peu désabusés:

"Dans l'ensemble, l'examen de la phrase complexe n'ajoute pas grand chose aux conclusions qu'on peut tirer de la phrase simple sur le point que nous avons soulevé, c'est-à-dire les relations entre syntaxe et sémantique. Les relations syntaxiques donnent à l'énoncé une sorte de squelette formel qui fournit un appui aux relations sémantiques. Celles-ci, extrêmement diversifiées, dépendent bien plus du sens lexical des mots en cause que de la construction syntaxique elle-même. Elles ne sont pas enracinées d'emblée

dans la construction syntaxique adoptée puisque, selon les mots qu'on y trouve, la même construction peut correspondre à des relations sémantiques très variées" (Baylon et Mignot, 1995, 141)

En vérité, les fonctions syntaxiques donnent plus qu'un simple squelette formel à l'énoncé. En établissant ce squelette formel, elles combinent entre elles les significations des unités lexicales et grammaticales qu'elles concernent et font entrer ces différentes combinaisons sémantiques dans un cadre sémantique qui est la charpente même du message ainsi véhiculé. C'est en effet, nous semble-t-il, au niveau de la construction générale du sens de l'énoncé, c'est-à-dire avant tout au niveau de l'organisation de l'information transmise que se situe la contribution au sens des fonctions syntaxiques. Les fonctions syntaxiques sont, avec l'intonation, ce qui fournit les règles qui permettent de combiner et d'organiser en un message unifié et construit les éléments de signification des différents constituants syntaxiques de l'énoncé. Comme nous l'avons déjà écrit, "c'est elles qui structurent la façon dont le langage restitue l'expérience exprimée et communiquée et qui organisent la signification que les phrases doivent véhiculer" (Touratier, 1977, 36). Cela est assez facile à établir pour les fonctions majeures qui correspondent aux différents types de constituants immédiats de l'énoncé, c'est-à-dire pour les fonctions de sujet, de prédicat et d'extraposition, auxquelles nous nous limiterons dans cette contribution.

2. SUJET ET EXTRAPosition.

Si, à la suite notamment de Jean Perrot, on analyse un énoncé en distinguant nettement deux structurations différentes, à savoir la structuration syntaxique et la structuration informative, et si, pour éviter tout risque d'ambiguïté ou de confusion, on utilise "une terminologie propre" (Perrot, 1978, 95) pour chacune de ces structurations, on distinguera le sujet du thème (ou topique), et le prédicat du rhème (ou commentaire), en désignant par sujet et prédicat exclusivement des réalités syntaxiques, et par thème et rhème (ou support et apport) exclusivement des réalités informatives. On définira alors la fonction de "prédicat simplement par le fait syntaxique d'être un des deux constituants immédiats d'une construction exocentrique fonctionnant comme un énoncé et donc dominée par l'étiquette P, l'autre constituant immédiat étant le sujet" (Touratier, 1985, 49-50). Cela admis, on doit alors dire que le constituant sujet "ne signifie rien de plus que ce qui est concerné par la propriété sémantique exprimée par le prédicat, c'est-à-dire ce à quoi il faut attribuer le contenu sémantique exprimé par le prédicat pour construire le sens de l'énoncé" (Touratier, 1994, 336). Une telle façon de voir rejoint le point de vue traditionnel et aristotélicien qui fait du sujet le thème de l'énoncé. Lorsque la phrase avec constituant sujet et constituant prédicat est minimale et par conséquent exocentrique comme

Mon frère connaît bien ce garçon

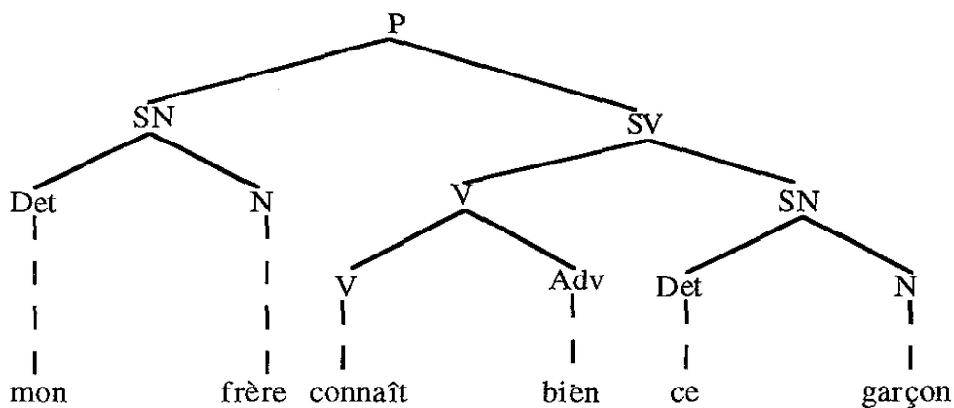


fig. 1: Sujet et prédicat

(cf. figure 1) et qu'elle ne contient donc pas de constituant extraposé comme dans l'énoncé endocentrique

 Ce garçon, mon frère le connaît bien

le sujet *Mon frère*, auquel est attribuée la propriété sémantique du prédicat (à savoir *connaît bien ce garçon*), est forcément aussi le thème de l'énoncé en question. Mais une telle valeur de thème de l'énoncé n'est pas la valeur propre du sujet. Il s'agit seulement d'une valeur accidentelle due au fait que la phrase n'est alors syntaxiquement formée que d'un sujet et d'un prédicat. Sa valeur propre est de signifier ce qui est concerné par la propriété sémantique qu'exprime le prédicat. Mais comme l'énoncé ne contient pas d'autres constituants, ce qui est concerné par la propriété sémantique du prédicat ne peut qu'être aussi le thème de l'énoncé, c'est-à-dire le support auquel se rattache l'apport informatif du prédicat (cf. Touratier, 1993, 50-53).

Par contre lorsque l'énoncé contient un constituant supplémentaire qui est antéposé comme dans l'exemple ci-dessus

 Ce garçon, mon frère le connaît bien

—construction qui correspond à ce qu'on appelle parfois dislocation à gauche—, nous avons une fonction syntaxique de plus. Plutôt que de parler, comme certaines grammaires, d'une apposition détachée, expression qui est quelque peu contradictoire, nous préférons dire qu'il s'agit d'une extraposition (cf. figure 2), et nous définissons cette fonction syntaxique comme le fait d'être un constituant immédiat de P endocentrique et en même temps expansion de P (cf. Touratier, 1977, 38-39). Cette fonction syntaxique établit, à l'évidence, un pont entre la structuration syntaxique et la structuration informative de l'énoncé. Le constituant extraposé en effet "contient le thème de l'énoncé, c'est-à-dire ce à quoi se rattache l'information véhiculée par le reste de la phrase" (Touratier, 1994, 344). Si l'on reprend le dernier exemple cité, le syntagme nominal *Ce garçon* remplit la fonction d'extraposition et contient de ce fait le thème de l'énoncé en question. Il est le support informatif par rapport auquel le reste de la phrase,

c'est-à-dire la proposition *mon frère le connaît bien* dont il est l'expansion, est un apport informatif.

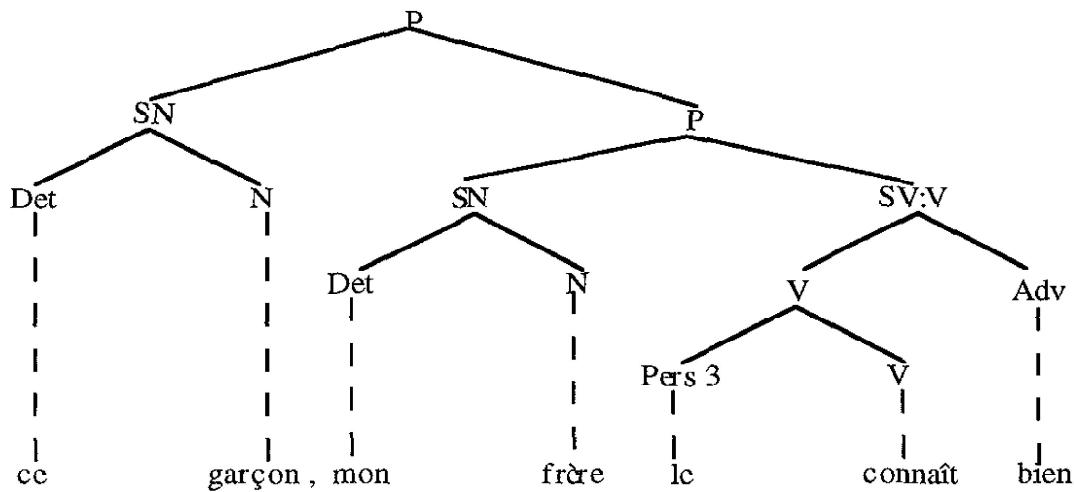


fig. 2: Extraposition

3. COMPLÉMENT DE VERBE ET CIRCONSTANT.

Le prédicat, qu'il soit verbal ou non verbal, exprime une propriété sémantique qui concerne ce qui est désigné par le sujet. Quand c'est un syntagme verbal qui remplit cette fonction de prédicat, il convient de ne pas attribuer la même contribution au sens à ceux de ses constituants nominaux qui remplissent la fonction de circonstant et à ceux qui remplissent la fonction de complément de verbe. Les compléments de verbe, comme les prétendus complément d'objet et complément d'attribution de

Pierre raconta ses ennuis à son ami avec le sourire

sont, au point de vue syntaxique, des constituants immédiats de SV exocentrique (cf. figure 3) et, au point de vue sémantique, des actants sémantiquement appelés par la valence du verbe qui les régit. Ils entrent dans la définition même de la propriété sémantique qu'exprime le SV prédicat et que le locuteur entend attribuer à ce qui est désigné par le sujet.

Quant aux éventuels circonstants, qui se définissent syntaxiquement comme des constituants immédiats de SV qui sont en même temps des expansions de SV, et par conséquent comme des constituants immédiats de SV endocentrique (cf. Touratier, 1977, 40-42), ils ne représentent pas, contrairement à ce qui est parfois dit dans le cadre théorique de la grammaire dépendancielle, "une prédication sur le reste de la phrase" (David, 1976, 197). Pour Gerhard Helbig en effet,

"les circonstants sont, ainsi que le rappelle Jean David (David, 1976, 198), des phrases réduites (des prédications autonomes au sens logique) et peuvent être rapportés à des

phrases complètes; les actants obligatoires et facultatifs au contraire occupent les places vides du verbe (arguments du prédicat) et ne peuvent être rapportés à des phrases". (d'après Helbig-Buscha, 1975, 549)

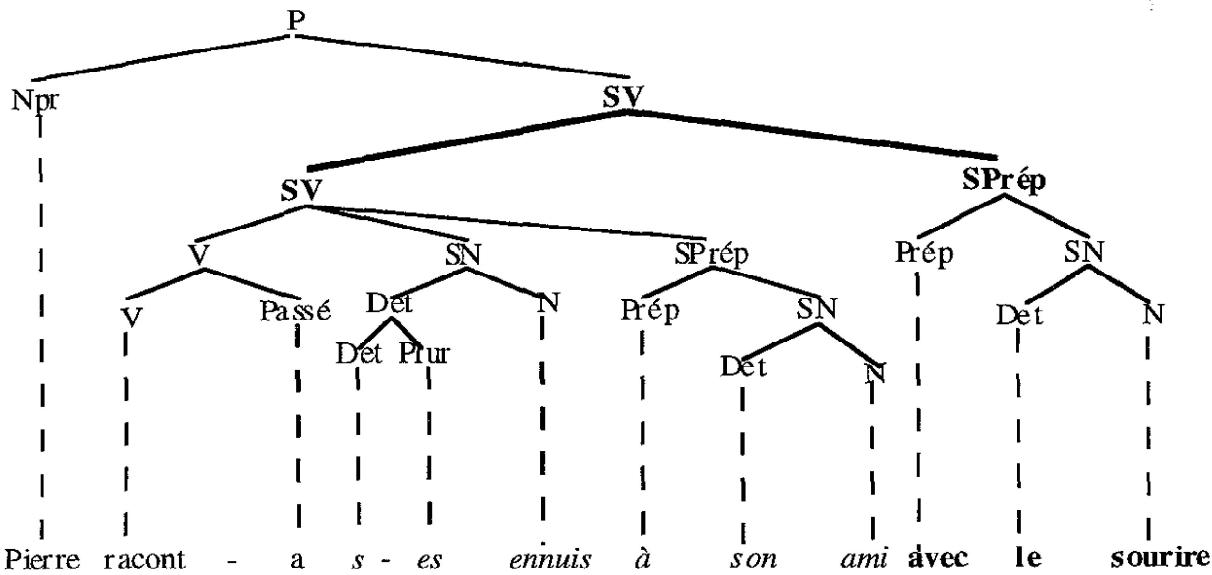


fig. 3: Compléments de verbe et Circonstant

ce qu'il illustre par l'équivalence entre le circonstant et la proposition subordonnée temporelle de:

Er arbeitete *in Dresden* «Il travailla à Dresden»

Er arbeitete, *als er in Dresden war* «Il travailla, quand il était à Dresden»

en face de l'impossibilité d'équivalence entre le complément de verbe et la même proposition temporelle de:

Er legt das Buch *auf den Tisch* «Il pose le livre sur la table»

*Er legt das Buch, *als er auf dem Tisch war* «*Il pose le livre, quand il était sur la table».

S'il est vrai que les deux phrases avec *arbeiten* sont acceptables et que seule l'une des deux avec *legen* l'est, il n'en reste pas moins que les deux phrases avec *arbeiten* n'ont pas du tout la même signification. L'énoncé

Er arbeitete *in Dresden* «Il travailla à Dresden»

n'affirme pas avant tout que celui dont on parle travaillait, et accessoirement qu'il était alors à Dresden, ni même quand il travaillait, mais plutôt où il travaillait. L'information n'est donc pas la même dans les deux énoncés avec *arbeiten*.

Il nous semblerait plus juste d'attribuer au circonstant la signification que Georges van Hout reconnaît justement à l'adverbe de manière employé dans un syntagme verbal comme dans:

Bourbaki réussit *brillamment* son examen de mathématique

où "*réussir <brillam>ment* , explique Georges van Hout, est un sous-ensemble de *réussir*" (van Hout, 1973, II, 185). On dira donc, en termes de logique extensionnelle, que le circonstant "forme un sous-ensemble de l'extension de la relation verbale" (van Hout, 1973, II, 185): *réussir brillamment* a en effet une extension moindre que *réussir*, puisque les individus qui réussissent brillamment ne sont qu'une classe particulière prise dans l'ensemble des individus qui réussissent. De la même façon, on peut dire que *travailler à Dresde* a une extension plus réduite que *travailler*, ceux qui travaillent à Dresde n'étant qu'une partie de l'ensemble des individus qui travaillent.

Il importe de corriger cette définition quantitative de la contribution sémantique du circonstant, laquelle n'est en réalité qu'une conséquence logique de la signification proprement linguistique du circonstant. La contribution au sens de ce dernier, comme du reste celle de l'épithète ou de la relative dite restrictive, n'est pas, à proprement parler, une contribution qu'il faut mesurer en termes extensionnels mais plutôt un apport intensionnel. Il n'a pas pour but de restreindre l'extension, mais d'enrichir la compréhension, c'est-à-dire le contenu notionnel de la propriété sémantique que signifie le syntagme verbal minimal dont le circonstant est une expansion. Comme on sait qu'en logique l'extension est inversement proportionnelle à la compréhension, il est normal qu'un enrichissement de compréhension corresponde logiquement à une réduction d'extension. Mais ce n'est pas cette réduction d'extension que signifie proprement le circonstant; il signifie l'augmentation de compréhension. Quand on dit:

Er arbeitete *in Dresde* «Il travailla à Dresde»

on ne veut pas dire que la personne concernée a la propriété sémantique d'appartenir à la sous-classe que forment les habitants de Dresde à l'intérieur de la classe des gens qui travaillent, mais simplement qu'elle a la propriété sémantique qui définit une classe d'individus, à savoir la classe de ceux qui travaillent à Dresde. Certes, logiquement cette classe est bien une sous-classe de travailleurs; mais ce n'est pas ce que le locuteur entend dire expressément. L'ensemble du prédicat est donc pure compréhension; c'est un apport informatif, dont le noyau sémantique est donné par tous les constituants du syntagme verbal minimal et donc exocentrique qui est son constituant central, et dont les éventuels circonstants enrichissent en compréhension le noyau sémantique.

4. DISLOCATION À DROITE.

La contribution au sens des trois principaux constituants de l'énoncé que sont le prédicat, le sujet et l'extraposition étant précisée, il convient d'examiner le rôle sémantique des constituants immédiats de phrase qui sont certes des expansions de proposition, mais qui, se trouvant placés en fin de phrase, sont couramment appelés dislocations à droite, comme dans:

Mon frère le connaît bien, *ce garçon*

Mon frère le connaît bien, *ce vaurien* .

Au niveau syntaxique, on a incontestablement affaire à des extrapositions, c'est-à-dire des constituants immédiats de P qui sont en même temps expansions de P. Mais leur contribution au sens du message n'est pas la même que celle des extrapositions antéposées dont nous avons parlé précédemment. Elles n'indiquent pas à proprement parler le thème du message. Quand elles se rapprochent d'une semblable signification, il s'agit en réalité soit d'un rappel de thème soit d'une explicitation de thème, qui ont alors une valeur insistante, comme dans le premier de nos deux exemples. Il arrive aussi fréquemment qu'elles apportent une certaine information, qui, sans être l'apport informatif pour lequel l'énoncé est proféré, donne une information secondaire que le locuteur entend néanmoins fournir ou ne peut pas s'empêcher de donner, comme dans le second de nos exemples. Il est tentant d'appeler "report", comme le suggère Jean Perrot (1994, 16-17), un tel élément d'information, et d'associer ce rôle informatif bien particulier avec la fonction syntaxique d'extraposition linéairement postposée, et aussi probablement avec l'apposition comme dans:

Il est allé à Paris, *la capitale de la France*.

Ceci veut dire que pour analyser la structure informative des énoncés, il ne suffit pas de disposer des deux concepts de support et d'apport (ou de thème et de rhème); il faut y ajouter le concept de report informatif pour tout ce qui est informatif sans être pour autant l'information même de l'énoncé.

Si maintenant on accepte, pour analyser l'organisation informative des énoncés relativement complexes au point de vue syntaxique, d'utiliser récursivement, comme nous l'avons proposé (cf. Touratier, 1993), les trois concepts de support, d'apport et de report, en disant qu'ils peuvent chacun se décomposer à leur tour en support, apport et report de deuxième niveau, et que ces derniers peuvent aussi se décomposer en support, apport et report d'un niveau inférieur, et ainsi de suite, on pourra dire que et l'extraposition antéposée et le sujet sont toujours, à un niveau quelconque, des supports informatifs, et que le prédicat est toujours un apport informatif. Ainsi dans une phrase comme

Ce garçon, mon frère le connaît bien

et le syntagme nominal extraposé *Ce garçon* et le syntagme nominal sujet *mon frère* sont des supports informatifs. Mais c'est le syntagme nominal extraposé *Ce garçon* qui est le support informatif de l'énoncé ou son thème, le syntagme nominal sujet *mon frère* n'étant qu'un support informatif de deuxième niveau. La proposition *mon frère le connaît bien*, dont le syntagme extraposé *Ce garçon* est l'expansion, est en effet l'apport informatif de l'énoncé ou son rhème. Cet apport informatif de l'énoncé est lui-même informativement constitué du support informatif de niveau deux qu'est le sujet *mon frère* et de l'apport informatif de niveau deux qu'est le prédicat *le connaît bien*, le prédicat de l'énoncé étant ici non pas l'apport informatif de l'énoncé, mais la partie la plus rhématique du rhème, puisqu'il est un apport dans l'apport informatif de l'énoncé. Si l'on schématise par un rectangle ce qui est apport informatif

et par un cartouche ce qui est support informatif, l'organisation informative de notre exemple correspondra au schéma de la figure 4. Les notions de support et d'apport informatifs sont dans

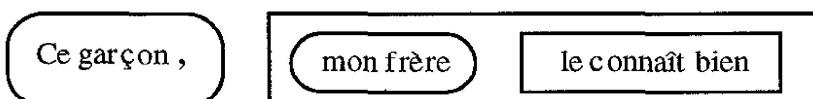


fig. 4: Structure informative

ces conditions plus générales que celle de thème ou de rhème, ces derniers n'étant que des cas particuliers, à savoir respectivement le support informatif et l'apport informatif de l'énoncé.

En conclusion, on doit admettre que si les notions classiques de thème et de rhème sont indispensables pour faire l'analyse informative des énoncés, elles ne suffisent pas. Il faut utiliser les concepts plus généraux de support et apport informatifs (cf. Touratier, 1993, 50-53), et leur ajouter la troisième notion de report informatif. D'autre part, si la structure informative de l'énoncé se situe effectivement à un autre niveau que sa structure syntaxique, on a pu voir qu'il est parfaitement possible de mettre en relation les constituants de la structuration informative avec les fonctions syntaxiques des différents constituants immédiats de l'énoncé.

RÉFÉRENCES

- Baylon, C. et X. Mignot (1995). *Sémantique du langage, Initiation*, 225p. Nathan, Paris.
- David, J. (1976). "Sur quelques approches logiques dans la distinction actants/circonstants", in: *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique* (David, J. et R. Martin, (éds)), 193-211. Klincksieck, Paris.
- Helbig, G. et J. Buscha (1975). *Deutsche Grammatik, Ein Handbuch für des Ausländerunterricht*, 629p. VEB, Leipzig.
- Perrot, J. (1994). "Éléments pour une typologie des structures informatives", in: *MSL* 2, 13-26.
- Touratier, C. (1977). "Comment définir les fonctions syntaxiques?", in: *BSL* 72, 27-54.
- Touratier, C. (1985). "Le prédicat comme fonction syntaxique", in: *Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, Publications de l'Université de Provence, 3, 47-60.
- Touratier, C. (1993). "Structure informative et structure syntaxique", in: *BSL* 87.1, 49-63.
- Touratier, C. (1994). *Syntaxe latine*, LXI + 754p. Peeters, Louvain-la-Neuve.